



FICHE PRATIQUE  
SST – LUTTE  
PROPAGATION  
COVID 19

N° 7 - 6 avril 2020

## REPRISE PROGRESSIVE D'ACTIVITE

Dans le contexte exceptionnel d'épidémie de coronavirus, en lien avec les directives gouvernementales, la direction générale de l'ONF prescrit les consignes et règles d'hygiène et sécurité qui suivent.

Elles visent à garantir la protection des travailleurs et à la continuité de l'activité de l'ONF. Cette fiche pratique synthétise les mesures et actions à mettre en œuvre dans toutes les DT/DR et à la DG.

**Applicable immédiatement**

**Tout personnel présentant des signes pouvant présager d'une éventuelle contamination au Covid-19 ou cohabitant avec une personne, malade avéré du Covid-19, ne doit pas venir travailler.**

Ces consignes n'exonèrent pas l'ONF d'appliquer les règles édictées par le code du travail et le décret relatif à l'hygiène et la sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles.

Conformément aux dispositions légales, les équipements nécessaires à l'application des préconisations de la présente Consigne SST seront fournis par l'employeur.

Il est rappelé que l'ensemble des mesures barrières s'appliquent à tous, quelles que soient les activités réalisées.

# CONSIGNES GENERALES

Les consignes spécifiques, qui concernent l'ensemble du personnel (OF, TFT, ...), sont les suivantes, exceptionnelles et temporaires pendant la phase d'épidémie de Coronavirus :

- Les apprentis, stagiaires et alternants ne doivent pas être autorisés à se rendre sur chantier et en atelier. Seul le télétravail peut être organisé.
- Respect d'une distance de 2 mètres (à défaut, minimum un mètre), entre les personnes à tout moment.
- Si pendant l'activité, **une personne présente des symptômes** pouvant présager une éventuelle contamination au Covid-19, prendre les dispositions conformément à la fiche n° 4 (Conduite à tenir suspicion de cas). Elle arrête l'activité, s'isole pour suivre les consignes
- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon, en début de journée, à minima toutes les deux heures, à chaque changement de tâche et en cas de port non permanent des gants. Séchage avec essuie main en papier à usage unique. Se laver les mains avant de boire, manger et fumer.
- Rappeler aux personnels la nécessité d'éviter de se toucher le visage, avec ou sans gants, et sans nettoyage préalable des mains.

- Il est rappelé qu'il est interdit de venir travailler avec son animal de compagnie.
- Toutes personnes intervenantes sur site ou sur chantier (entreprise extérieur, prestataire, ...) doivent respecter les mesures barrières.

**La possibilité de se laver les mains est une condition incontournable pour autoriser l'activité.**

Les gestes barrières à adopter au quotidien chez-soi ou au travail, pour soi-même et pour les autres :



Se laver les mains à l'eau et au savon ou, à défaut, avec une solution hydro alcoolique.



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Se moucher dans un mouchoir à usage unique et les jeter.



Ne pas se serrer la main ni s'embrasser pour se saluer.



Ne pas se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.



Respecter la distanciation sociale

---

# DEPLACEMENT POUR SE RENDRE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- Pour tout déplacement, **munissez-vous du justificatif de déplacement professionnel** transmis par l'ONF.
- **Le co-voiturage est interdit** (quel que soit le type de véhicule) **ainsi que l'utilisation des transports en commun** (en cas de difficulté, vous rapprocher de votre responsable hiérarchique et/ou de votre Service RH).
- **Privilégier l'arrivée du personnel directement sur le chantier.**
- **Mobilisation de l'ensemble des véhicules ONF**, permettant notamment, de circuler sur les pistes forestières.
- **Il vous est possible**, sous forme de volontariat, **d'utiliser votre véhicule personnel** (*Conformément à la NDS 69-E-20, les personnels doivent avoir une autorisation de l'employeur et doivent demander à leur assureur une extension d'assurance pour l'utilisation du véhicule dans le cadre professionnel*)
- **Tous les véhicules** doivent être équipés:
  - ✓ **de jerrican d'eau, de savon et de papier essuie mains** et/ou gel hydro-alcoolique.
  - ✓ **de sacs poubelles** afin d'y récupérer tous les déchets et équipements de protection jetables (essuie mains, mouchoir, ...).
- A l'arrivée sur le lieu de la prise de service ou sur les chantiers, **respecter une distance de deux mètres entre chaque véhicule en stationnement.**
- **Aérer régulièrement le véhicule** afin de favoriser le renouvellement de l'air.
- **Les véhicules doivent être nettoyés** (eau et savon ou autre produit nettoyant) **en cas de changement d'utilisateur** (nettoyage du volant, du levier de vitesse, poignées de portes et accessoires tels que boutons auto radio, poignée de boîte à gant, ...).

---

# CONDUITE A TENIR DANS LES LOCAUX ET VESTIAIRES – 1/2

- Organiser la prise de poste afin **d'éviter que les équipes se retrouvent en même temps** sur le lieu d'embauche et à proximité des vestiaires (en décalant les horaires de prises de poste).
- **Désigner une personne pour ouvrir les locaux**, désactiver si besoin les alarmes et ouvrir toutes les portes qui resteront ouvertes pendant toute la durée de présence du personnel, jusqu'à fermeture, par le personnel désigné, lors du départ vers les chantiers.

---

# CONDUITE A TENIR DANS LES LOCAUX ET VESTIAIRES - 2/2

- La personne désignée devra **s'assurer que le personnel n'accède aux locaux qu'en cas de nécessité avérée, en respectant les règles de distanciation sociale et en limitant le nombre d'entrants.**
- **Cette dernière devra se laver les mains de manière régulière (avant, pendant et après cette mission).**
- **Eviter tout regroupement qui ne respecterait pas les gestes barrières** (exemples : pause-café ou temps de pause collectif).
- **Se laver les mains** à l'eau et au savon **avant et après habillage et déshabillage.**
- Après habillage, **porter des gants de travail** pour le reste du temps de travail afin d'éviter les contacts avec les surfaces et éviter le réflexe de se toucher le visage.
- **Nettoyer et aérer quotidiennement les locaux de vie et vestiaires** (interrupteurs, lavabos, sanitaires, poignées de portes, bancs, chaises, tables, rampes d'escalier...), soit par une personne désignée, soit par une entreprise extérieure.

Les vestiaires sont un lieu potentiel de transmission du covid 19 car les volumes y sont réduits.

**Option 1 :** Privilégier le fait que **le personnel arrive équipé** sur site ou directement sur chantier.

**Option 2 :** Le personnel peut **se changer directement sur le chantier.**

**Option 3 :** A défaut, donner accès aux vestiaires en respectant les consignes suivantes :

- Le personnel **se change un par un dans le vestiaire** (ou au maxima deux personnes si la distance entre eux est supérieure à 2m). **Les autres salariés attendent à l'extérieur** en respectant les **mesures barrières et une distance supérieure à 2m.**

- **La prise de douche sur place est à proscrire.**
- Pour toutes les activités collectives, **le respect de la distance barrière supérieure à deux mètres doit être obligatoirement mis en œuvre.**

---

## INFORMATIONS AVANT LA PRISE DE SERVICE

- **Le briefing de début de chantier doit se faire obligatoirement à l'extérieur**, soit sur le parking du site, soit sur le lieu du chantier. Le personnel doit **respecter la distance barrière** supérieure à 2m. A défaut, le briefing peut aussi se faire par téléphone.
- **Les mesures barrières doivent être rappelées** à chaque début d'activité et appliquées rigoureusement.
- **Les consignes de prévention doivent obligatoirement être respectées.**
- **S'assurer à minima de la présence d'une trousse de secours complète** (désinfectants, pansements, compresses, ...) sur le chantier.
- **Les dispositions particulières** prises dans le cadre de cette pandémie **ne doivent pas contrevenir aux règles d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail** édictées par le code du travail ainsi que par le décret chantiers forestiers et sylvicoles, (travail isolé, organisation des secours, ...)
- **La fiche de chantier doit rappeler les mesures spécifiques « covid-19 »** (à intégrer sous Teck ou en annexe).
- En sylviculture, **respecter les distances de sécurité contre les projections** (pour rappel, 15m lors de l'utilisation d'une débroussailleuse) cela permettra de respecter également les distances liées aux mesures barrières.
- En plantation, **définir les distances entre chaque sylviculteur** (à minima 2 mètres) et **le signifier sur la fiche de chantier**. Privilégiez le **travail côte à côte**. Le travail face à face est à proscrire. (Interdire l'utilisation de tarière à 2 et utiliser uniquement des tarières à une personne. La prise des plants dans la jauge doit se faire à tour de rôle et non simultanément. Le jalonnement est fait par une seule personne qui met en place et déplace tous les jalons).

---

## CONDUITE A TENIR POUR LA PRISE ET LA RESTITUTION DE MATERIEL - 1/2

**Après habillage**, le personnel **prend son matériel** et les accessoires nécessaires à son activité journalière.

- **Organiser la mise à disposition du matériel et des fournitures** pour réduire au minimum les passages au dépôt du

personnel. (Ex. : La prise en charge du matériel dans les dépôts peut être organisé par l'encadrement sur rendez-vous. De même pour tous compléments de matériel nécessaire, remplacement de matériel défectueux, ...).

---

# CONDUITE A TENIR POUR LA PRISE ET LA RESTITUTION DE MATERIEL - 2/2

- Prévoir, si possible, un **stockage des matériels et fournitures pour plusieurs jours** sur chantier ou dans les véhicules.
- **La prise du matériel** et des accessoires **se fait individuellement** dans l'entrepôt.
- **Individualiser le matériel** le plus possible et éviter le prêt et le passage de main en main.
- A défaut, pour se passer le matériel, **pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct entre les personnes.
- **Nettoyer l'outil à l'eau savonneuse** ou autre produit nettoyant **au niveau des zones de contact**, entre chaque utilisation et/ou avant de le donner à un autre collègue.
- **Assurer la maintenance du matériel en portant des gants** (gants de manutention, anti coupure, ...).
- **Porter des gants de travail** pour les opérations de **chargement, déchargement des matériels** et pour les opérations **d'approvisionnement en carburant** du véhicule ou encore lors du remplissage des bidons d'eau et de carburant (attention à bien identifier les contenants et respecter les règles de quantité maximum et de mode de stockage pour les produits dangereux).

---

# CONDUITE A TENIR POUR LA PRISE DE REPAS

Les repas pris en commun sont interdits.

- **Les lieux de prise de repas** en commun doivent **être fermés**.
- **Organiser la prise de repas à l'extérieur** en respectant les mesures barrières supérieure à 2m ou à défaut dans le véhicule à condition d'être seul.
- **Se laver les mains avant et après la prise du repas**.
- **Interdire tout échange ou partage** entre le personnel **de bouteille d'eau, d'aliment ou encore de vaisselle**.
- **Interdire l'usage des différents équipements commun** pour chauffer ou conserver les aliments.
- **Utiliser des contenants individuels et personnels** (glacière, thermos, boîte plastique, sac, ...).
- **Nettoyer le lieu** de prise de repas.

---

# CONDUITE A TENIR EN FIN DE JOURNEE

- **Nettoyer** toute surface avec laquelle vous avez pu être en contact.
- **Jeter les sacs poubelles fermés qui seront éliminés** via la filière classique.
- **Se laver les mains avant votre départ**
- **du lieu de travail et à l'arrivée à votre domicile.**
- **Respecter toujours les mesures barrières.**